

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - N° 366 - OCOTBRE 2014

Nos métiers en débat

Jeudi 6 et vendredi 7 novembre

Lycée saint-Exupéry - Marseille

Elections professionnelles

du 27 novembre au 4 décembre : Votez SNES-FSU !



L'édito

Comment convaincre les étudiants de se destiner aux métiers de l'éducation ? Les besoins sont énormes : chaque année, 15 000 nouveaux postes sont créés, en plus des 15 000 départs en retraite qu'il faut remplacer. Deux sessions de concours ont été organisées en même temps. Mais la crise de recrutement est là, mettant toute l'architecture de notre service public en péril : en juillet 2014, faute de candidats, 21% des postes offerts au CAPES renouvelé, 31% des postes offerts au CAPES exceptionnel, 9% des postes offerts à l'agrégation, n'ont pas été pourvus. Il faut revaloriser !

Malgré la baisse du premier salaire, à cette rentrée, de 2000 euros brut à 1600 euros brut, les stagiaires sont volontaires et demandeurs. A l'ESPE, les stagiaires soulignent la bonne volonté et le dévouement des intervenants. Sur le terrain, les tuteurs assurent, bien que leur indemnité ait baissé à cette rentrée de 50%. On se félicite que la formation professionnelle initiale en alternance soit rétablie après cinq promotions qui ont été directement envoyées sur le terrain, à temps plein. On se dit que dans un tel contexte, les jeunes lauréats doivent être accueillis à bras ouverts dans les nouvelles Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, que l'on doit s'y retrouver avec un mélange d'euphorie, d'impatience et d'excitation.

Las ! Un mois après la rentrée scolaire, c'est un crève-cœur que de voir comment se répètent les mêmes erreurs, comment l'ESPE se rapproche des ornières de

l'IUFM et de l'Ecole Normale, comment la machine à normaliser se remet en place, contraignant les stagiaires à courageusement se mobiliser : "Oui à la formation ! Non à la punition !"

Ils dénoncent la précipitation avec laquelle semblent se mettre en place les formations : emplois du temps changeants, convocations erronées, salles bondées, formations de "culture commune" soporifiques, contenus redondants avec le cursus universitaire antérieur, grande disparité d'un groupe à l'autre... Sans considération pour l'immense charge que représente la découverte du métier, on impose un mémoire à des étudiants qui ont déjà accompli des travaux de recherche, on demande du travail à la maison d'une semaine sur l'autre (dossiers thématiques, exposés, notes, préparations de cours "hors sol"), on met en place des procédures d'évaluation tatillonnes et scolaires (un contrôle continu de deux épreuves écrites et d'un oral, par UE semestrielle). Pour leur titularisation, les stagiaires sont censés s'en remettre à la triade chef d'établissement, IPR et directeur de l'ESPE.

Ne laissons pas nos jeunes collègues se débattre seuls. Soyons à leurs côtés dans les établissements, portons avec eux la parole de la profession dans les instances de l'ESPE. Ensemble, promouvons une formation en alternance de qualité à l'ESPE, qui respecte nos métiers et notre professionnalité !

Laurent Tramoni



Actualités

Bouches-du-Rhône Non aux tripatouillages !

Le bilan de cette rentrée est mitigé : les compléments de service, souvent connus tardivement, peuvent donner lieu à de réelles aberrations comme pour ce collègue contraint de partir ailleurs pour 3h et de faire 3HSA dans son propre établissement. Par ailleurs, les distances à parcourir chaque semaine sont problématiques pour beaucoup. Prévenez le SNES 13 ! Certaines classes de lycée comptent plus de 35 élèves, et en collège, remplir les classes à hauteur des seuils semble devenu un nouveau credo. Mais il n'y pas de fatalité : les collèges Chape de Marseille, Brassens de Marignane et Claudel de Vitrolles qui, avec notre soutien, ont réagi énergiquement, dès la rentrée, ont obtenu des moyens supplémentaires. Le SNES 13 condamne toutefois fermement la stratégie menée par la direction de Claudel consistant à faire passer en septembre, sans l'aval du conseil de classe, deux élèves redoublants de 4^e en 3^e afin que les effectifs de 4^e redescendent au niveau des seuils, évitant ainsi à l'IA d'ouvrir une classe supplémentaire ! La pédagogie sacrifiée pour des économies de bouts de chandelle : non merci !

N'hésitez pas à nous contacter :
s2-13@aix.snes.edu.

Séverine Vernet, Franck Balliot, Julien Santamaria

Rentrer à Rimbaud Sans emploi du temps !

Complexité des "barrettes", morcellement des enseignements et affaiblissement du groupe-classe multiplient les contraintes. Quand on y ajoute l'exiguïté des locaux par rapport aux effectifs et des manquements avérés dans la préparation de la rentrée, on se retrouve le 1^{er} septembre avec des pochettes de rentrée vides d'edt ! La section syndicale et l'ensemble des collègues ont choisi, avec conscience professionnelle et détermination, de faire front commun face aux défaillances hiérarchiques. Une délégation a été reçue en audience auprès du DASEN et a réclamé une vigilance particulière et des garanties sur le déroulement de l'année dans un établissement habitué à bien fonctionner.

La section SNES du lycée Rimbaud

Rentrer à Zola Mais trop c'est beaucoup trop !

Les secondes à 35, bon, comme d'habitude, d'autres classes à 36, bon comme l'an dernier, mais une TL à 37 ! Donc les collègues (en colère) décident en HIS de s'organiser : demande d'audience à l'administration, au rectorat, tract pour les parents les jours de réunion parents-profs, et de réfléchir à un préavis de grève. La rencontre avec l'administration ouvre la possibilité à des dédoublements, c'est positif, mais pas suffisant. Les collègues restent donc mobilisés et déterminés à se faire entendre.

La section SNES du lycée Zola

Vaucluse Une rentrée sous tension

Nous le pressentions depuis le Comité technique du mois de mars dernier, le SNES-Vaucluse l'avait dénoncé, mais la rentrée vient de le confirmer : un nombre croissant de professeurs travaillent dans des classes surchargées. Rien ne justifiait la suppression de 18 postes dans le département.

Les difficultés sont aussi parfois aggravées par la volonté des chefs d'établissements de diriger, d'encadrer ou au moins de baliser les pratiques pédagogiques des enseignants contre leur gré. Les professeurs découvrent ainsi en début d'année des "innovations" qui s'apparentent à des contraintes : heures de concertation imposées, ou classe sans notes en 6^{ème}, dans le cadre du dispositif REP+. Ces pratiques ne correspondent ni à l'esprit ni au texte du décret.

Parfois, le travail et le dialogue ne sont même plus possibles avec le chef d'établissement, comme c'est le cas au collège Joseph Vernet.

Enfin, le SNES ne peut que condamner la lenteur inexcusable avec laquelle des dossiers sensibles sont traités par la Direction académique. Les personnels du collège Paul Gauthier qui avaient dû attendre 10 mois entre la saisine du CHSCT et les visites, et qui sont venus témoigner à cette occasion de leur souffrance au travail, attendent depuis le mois d'avril une réponse de l'administration. Il serait temps de la leur donner !

Philippe Brenier

Alpes-de-Hautes-Provence L'ENT complique la rentrée

L'équipe du SNES 04 a contribué à la création de classes aux collèges d'Oraison et de Volx, cependant nous déplorons qu'il reste encore à cette rentrée environ près de 43% des divisions avec des effectifs supérieurs à 24 élèves. Peu de stagiaires dans le 04 mais les postes sont bloqués empêchant ainsi l'arrivée de nouveaux titulaires ou le retour de personnes expatriées.

La mise en place de L'ENT04, inachevée au moment où nous écrivons ces lignes, est une source de difficulté supplémentaire pour les personnels. Outre la complexité et le manque d'ergonomie de l'outil, c'est un bel exemple de travail empêché : impossible de faire l'appel, remplir le cahier de textes, les notes, autant d'obligations administratives difficiles à mettre en œuvre. Il aurait été pédagogique de rendre efficient l'ENT afin de permettre aux élèves et en particulier aux plus jeunes d'entre eux de s'en emparer pleinement dès la rentrée : les bonnes habitudes ne se prennent-elles pas dès le début de l'année scolaire ? Nous aurions souhaité montrer l'exemple à ce sujet ! De surcroît les parents se tournent légitimement vers l'établissement ne comprenant pour quoi cela ne fonctionne pas ; ce qui amplifie le sentiment de frustration des personnels empêchés dans leur travail. Nous demanderons les explications nécessaires au CG lors du CDEN. Espérons que ces problèmes seront résolus au moment des conseils de classe.

Lionel Lasfargues, Eric Gauthier

Hautes-Alpes

Défendre les spécificités du milieu rural de montagne !

Les établissements du 05 continuent à subir la politique du chiffre imposée à notre ministère : les classes en dessus de 26 en collège sont la norme, en lycée les classes en dessous de 35 sont rares. Le comptage des heures et la hantise du sous-service rendent difficiles l'adaptation des collègues aux nombreuses contraintes de notre métier : beaucoup de professeurs sont contraints d'accepter les heures supplémentaires pour travailler avec des effectifs allégés, de s'occuper de l'aide aux élèves ou de mettre en place les projets qu'ils ont à cœur.

L'expérimentation sur les langues vivantes décidée par l'IA met en danger l'enseignement de l'italien, ou de l'allemand : la suppression des classes bilingues ne sera pas sans conséquence sur les postes. Les dangers sont grands d'ailleurs de voir cette extension à l'ensemble de l'académie !

Al'heure des compléments de service, des temps partagés (dans un département où les distances entre établissements sont importantes), les recrutements des contractuels font parler d'eux avec en mathématiques des difficultés sur le bassin de Briançon, de langues à Embrun.

Situation prévisible : le mouvement intra-académique a été quasi inexistant dans notre département. Difficile pour les néo-titulaires de rester dans les Hautes-Alpes après l'année de stage, les barres sont trop hautes, les postes trop peu nombreux. L'entrée était quasi impossible sans dossier médical.

Venir travailler dans notre beau département est-il un tel privilège ou subissons-nous la logique comptable ?

Autre crainte à venir, la nouvelle carte des REP qui risque de supprimer les anciennes ZEP rurales du 05 : le SNES reste attentif à toute sortie des établissements de ce dispositif et s'emploiera à mener les actions nécessaires au maintien voire à l'élargissement du réseau d'éducation prioritaire dans le 05 ! La difficulté scolaire n'est pas l'apanage des banlieues de grandes villes !

Pauline Allibert, Delphine Franceschetti et Arnaud Lada

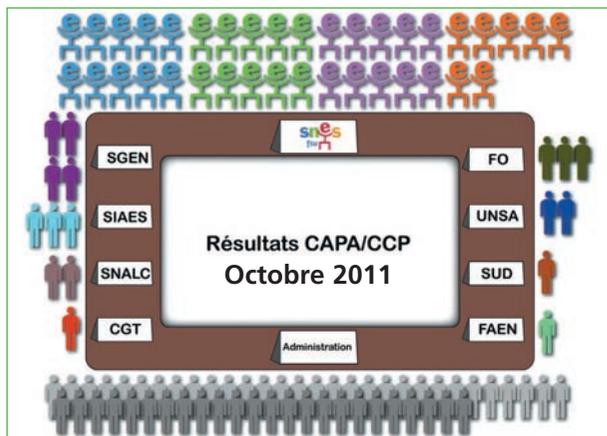
Signalons la présence de Roland Hubert (Co-secrétaire National du SNES) le 22 novembre dès 14h à l'école Espariat à Forcalquier pour une conférence sur l'évaluation.

Élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014

Le SNES-FSU : le syndicat de la profession

Commissions administratives paritaires académiques et nationales (CAPA et CAPN) des certifiés, des agrégés, des CPE, des CO-Psy ; commissions consultatives paritaires académiques des personnels non-titulaires et des AED (CCP) ; comités techniques académique et ministériel (CTA et CTN). Dans toutes ces instances, le SNES et la FSU ont la majorité des sièges, car la profession leur accorde sa confiance !

Ce sont des dizaines de collègues élus, tous en poste dans un établissement, qui travaillent et qui luttent pour représenter et défendre la profession. Pour faire respecter les droits de chacun dans un principe d'impartialité, pour faire progresser le service public d'éducation et la réussite pour tous, les élus du SNES-FSU soutenus par la majorité de la profession œuvrent pour que la profession soit entendue.



Du 27 novembre au 4 janvier, nous aurons à élire nos représentants pour 4 ans. Le vote électronique se déroulera durant toute la semaine au cours de laquelle chacun aura pu voter depuis n'importe quel ordinateur.

Le jeudi 4 décembre, le vote se déroulera dans chaque établissement et CIO dans un lieu transformé en bureau de vote. Dans l'immédiat, il est nécessaire que chacun de nous active sa boîte mail professionnelle et s'assure de son bon fonctionnement. Vous pouvez dès à présent accéder à votre espace de vote et obtenir un mot de passe qui vous permettra d'avoir les informations et votre mot de passe.

Le jeudi 4 décembre, le vote se déroulera dans chaque établissement et CIO dans un lieu transformé en bureau de vote. Dans l'immédiat, il est nécessaire que chacun de nous active sa boîte mail professionnelle et s'assure de son bon fonctionnement. Vous pouvez dès à présent accéder à votre espace de vote et obtenir un mot de passe qui vous permettra d'avoir les informations et votre mot de passe.

www.education.gouv.fr/electionspro2014

Donnons de la force à la profession, votons pour les listes SNES et FSU !

Stéphane Rio

Conventions tripartites Les conseils d'administration délibèrent, adoptent ou rejettent

La loi dite de refondation de l'école de la République permet à la collectivité territoriale de rattachement d'être partie prenante de la contractualisation. Le SNES-FSU ne s'oppose pas à des dispositifs permettant aux usagers de mieux connaître les actions des différents acteurs en faveur du service public d'éducation. Il critique le pilotage du système éducatif sur la base de contrats d'objectifs et d'indicateurs de performance. Il s'oppose à une nouvelle étape de décentralisation qui toucherait les activités scolaires des établissements. Les conseils d'administration de lycée vont avoir prochainement à se déterminer sur les contrats tripartites qui sont soumis à leur délibération et à leur vote.

Contrats tripartites EPLE - Education Nationale - Collectivité territoriale

La Région a été attentive aux demandes du SNES-FSU d'une concertation associant étroitement les représentants des personnels. A l'issue des discussions, au cours desquelles la plupart de nos amendements ont été intégrés, cette convention affirme des principes que nous défendons : élévations des qualifications, défense du service public... Pour autant, la convention-cadre reste très générale et il faut apprécier la déclinaison de ce texte dans l'établissement avant d'arrêter une position en vue du CA.

Il faudra être attentifs au volet "contrat d'objectifs" qui concerne le plus directement le travail pédagogique et scolaire. Aussi, nous appelons à un vote spécifique du CA sur celui-ci. Une fiche Région viendra compléter ce document dans laquelle les actions de la Région à destination de l'établissement seront détaillées.

Conventions de fonctionnement

Le Conseil Régional a en outre élaboré une convention de fonctionnement. Les syndicats d'ARL ont voté contre ce texte en comité technique de la Région car ils refusent que l'entretien des parties communes des logements de fonction incombe aux agents. Néanmoins cette convention-cadre affirme des principes fondamentaux qui méritent d'être soulignés et défendus vigoureusement au cours des quatre années qui arrivent : le rôle du service public est réaffirmé, le Conseil Régional actuel s'engageant à ne privatiser ou externaliser aucune mission.

Laurent Tramoni

Une formation OUI ! Une punition NON !

Ce mot d'ordre du SNES-FSU a été repris par nos jeunes collègues, ce mardi 30 septembre, à l'adresse de la direction de l'ESPE et au rectorat ! Depuis maintenant trois semaines, les stagiaires à mi-temps se mobilisent sur les sites d'Aix et de Marseille afin d'obtenir un allègement de leur formation qui s'apparente, pour le moment, à un véritable chemin de croix. On demande en effet à ceux qui disposent déjà d'un master 2 de refaire.... un master 2, c'est-à-dire de passer et valider des UE, de rédiger un mémoire, de se soumettre à des examens !!! Aux yeux de l'administration nos collègues doivent justifier leur mi-temps en étant "occupés". Ces exigences ont suscité chez nos jeunes collègues du mécontentement, du stress, et parfois du désarroi, certains songeant même à démissionner. Le SNES-FSU est à leur côté pour obtenir la diminution du nombre d'UE et la possibilité de choisir celle-ci en fonction du parcours professionnel de chacun. Il s'agit également d'obtenir des garanties sur l'absence de contrôle continu ou d'examen. Aux yeux du SNES-FSU l'obligation d'assiduité est en soi une exigence suffisante. Enfin, le mémoire pourrait devenir un simple rapport de stage sur le modèle des stagiaires à temps plein.

Pierre-Marie Ganozzi,
Benoît Longagnani, Nicolas Sueur

Les rendez-vous du SNES/FSU en Novembre

Nos métiers en débat : lycée et collègue

Judi 6 et vendredi 7 novembre
Lycée Saint-Exupéry - Marseille

*Deux jours de réflexion
et de proposition sur nos métiers
(en présence de Valérie Sipamalani,
secrétaire générale adjointe
du SNES-FSU et Denis Paget,
professeur de Lettres
et ancien co-secrétaire général du SNES
membre du conseil supérieur
des programmes)*

Stage personnels non-titulaires

Enseignants, CPE, Copsy
Vendredi 14 Novembre - 9h/17h
Lycée Saint-Charles - Marseille

La santé au travail
(en partenariat avec la MGEN)
Lundi 17 Novembre - Lycée des Iscles
Manosque - 9h/17h

La santé au travail
Mardi 18 Novembre
Lycée Aristide Briand à Gap - 9h/17h

Stage CPE
Mardi 25 Novembre
Clg Darius Milhaud - Marseille - 9h/17h



Bilan de la rentrée en lycée

Les voyants passent au rouge

Les baby-boomers de l'an 2000 arrivent au lycée. Comment relèverons-nous le défi de leur réussite ? Pourrons-nous enfin leur apprendre à maîtriser deux langues vivantes ? Pourrons-nous leur donner le goût de la recherche scientifique ? La sensibilité aux œuvres humaines ? Pourrons-nous les conduire aux qualifications et en faire des citoyens éclairés et responsables pour la société de demain ?

Alors que le ministère ne cesse de repousser le bilan de la réforme du lycée, les conditions de la rentrée 2014 nous en font douter. Les nombreuses remontées d'établissement montrent une nette dégradation des conditions d'étude des lycéens.

Fait nouveau, les Premières et les Terminales sont pleines, et davantage d'établissements dépassent le seuil de 35. Des groupes de LV atteignent 28, comme les groupes de sciences, au mépris des conditions de sécurité dans les labos. Pour financer des dispositifs pédagogiques certains chefs d'établissement rognent sur les heures statutaires, appliquent des majorations de service indues, privent les collègues des heures de première chaire bien méritées.

Par souci des élèves, pour améliorer des conditions de travail difficiles, les équipes entrent parfois dans des pièges qui se referment ensuite : réduire les horaires disciplinaires réglementaires, augmenter son temps de travail, diminuer sa rémunération ne peuvent pas devenir des leviers de la réussite des élèves. L'objectif de 50% d'une classe d'âge à la licence ne sera pas atteint en laissant le lycée devenir le maillon faible du système éducatif et en comptant sur les sacrifices des professeurs.

Les voyants sont au rouge, n'attendons pas que les lycées craquent !

Caroline Chevé

Options artistiques

Depuis avril 2013, la DRAC PACA annonce son désengagement des options artistiques facultatives mettant ainsi en péril le partenariat artistes-enseignants dans les classes et fragilisant fortement les possibilités de maintien de ces options dans les établissements. La DRAC n'hésite pas à inciter les enseignants à se tourner vers leur chef d'établissement, la Région voire des structures privées pour financer les interventions d'artistes ! Face à cette décision inacceptable, les enseignants, les artistes, les structures culturelles se mobilisent. L'intervention du SNES-FSU auprès de la Région a permis d'obtenir un sursis d'un an. La mobilisation ne faiblit pas pour autant. Depuis la rentrée, les options fonctionnent avec 50% de leur subvention, seuls quelques établissements financent la part manquante. Tous les lycéens ne préparent donc pas le bac dans les mêmes conditions. Cela ne peut pas durer. Des signes encourageants sont apparus ces jours-ci mais les enseignants attendent une information officielle.

Marion Chopinet

Nos métiers en débat : jeudi 6 Lycée Saint Exupéry

Depuis plusieurs années, un grand nombre de réformes ont des impacts importants sur la formulation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture imposés sans que la profession puisse porter ses aspirations, et trop souvent que les spécialistes de l'école sont ceux qui la font, portons la parole de la profession.

Lycée : ouvrir des perspectives



Professeure de SVT, Valérie Sipahimalani est Secrétaire générale adjointe du SNES.

Quelle est la situation aujourd'hui dans les lycées ?

Le gouvernement Sarkozy avait fortement déstabilisé le lycée : bac pro en trois ans, déstructuration des séries technologiques, autonomie des établissements dans l'utilisation des moyens d'enseignements, accompagnement dit personnalisé, contrôle en cours de formation ou contrôle local, langues vivantes sacrifiées, options raréfiées...

Au bout de deux ans de gouvernement Hollande rien n'a changé, et même pire, tous les dysfonctionnements qui étaient évoqués par la droite pour justifier ses réformes se sont amplifiés : les déséquilibres entre les séries, les difficultés de poursuites d'études, et aujourd'hui d'insertion professionnelle pour les bacs pro... De plus, la hausse des effectifs dans un contexte de pénurie d'enseignants renforce les effets pervers de la gestion locale des moyens, rendant les conditions d'étude et de travail difficiles.

Que cherche à faire le SNES dans ce contexte ?

Le SNES demande avant tout un bilan sans faux-semblant de la réforme du lycée. Ce chantier devrait s'ouvrir début 2015 avec le ministère. Le SNES y relèvera les revendications des personnels. Le lycée n'est pas un gisement de postes, c'est une étape essentielle de la scolarité, que le SNES et la FSU souhaitent rendre obligatoire jusqu'à 18 ans. Le défi sera ensuite de construire un lycée démocratique et exigeant, qui permette à chaque jeune de réussir la suite de son parcours, quelle que soit la série d'où il provient, et où que ce soit sur le territoire.

Propos recueillis par Caroline Chevé

Baccalauréat en danger ?

Dans quelques jours va se réunir le jury de la Conférence Nationale sur l'Évaluation des Elèves, il est quasiment certain que, parmi les sujets abordés, figurera la place des contrôles terminaux : brevet et baccalauréat. Si des discussions sont déjà ouvertes sur le brevet par le biais de la concertation sur le nouveau socle, le baccalauréat reste un sujet en suspens. La session de juin 2014, avec 87,9% d'admis (Source : DEPP), montre la bonne "santé" de l'examen, fruit du travail de tous les collègues qui s'investissent au quotidien pour préparer les élèves et permettre son bon déroulement.

Cependant, derrière les chiffres, on ne peut que s'inquiéter sur l'avenir du baccalauréat comme examen garantissant l'égalité de traitement de tous les candidats. La part croissante donnée au CCF/ECA, aux évaluations locales intra-muros laisse toujours planer l'ombre d'un baccalauréat local, "à la carte", dont la valeur serait plus attachée à l'origine scolaire de l'élève qu'à son travail réel. Cette évaluation locale, réputée moins coûteuse, rencontre aussi l'appui de tous ceux qui pointent le coût élevé du baccalauréat, voire son inutilité.

Le baccalauréat doit évoluer : le nombre d'épreuves, la nature des épreuves, la place du contrôle continu ne sont pas des sujets tabous du moment que l'on respecte l'égalité de traitement des candidats par des sujets nationaux, un barème national... Le SNES-FSU continuera de défendre le baccalauréat et à faire des propositions en ce sens.

Thomas Brissaire

STI2D : pour une vraie politique de prévention

Malgré une situation maintes fois dénoncée, le ministère tarde aussi à publier le bilan de la réforme STI2D pourtant annoncé. L'étude commandée par le CHSCT Ministériel et conduite par un cabinet indépendant auprès d'un panel de collègues est accablante : formation insuffisante, charge de travail accrue, souffrance au travail, plus d'un tiers des collègues envisagent la reconversion.

Dans notre académie, le travail du CHSCT sur "les conséquences de la réforme STI2D sur les conditions de travail" et l'enquête suite au suicide de Pierre Jacques, professeur d'électronique au lycée Artaud, a débouché notamment sur la recommandation de mettre en œuvre une action au long cours avec des chercheurs, auprès de collègues de STI2D. Cette action, conduite au lycée Artaud et peut-être au lycée Jean Perrin, pourrait permettre, par l'analyse de la réalité des situations de travail, de construire une véritable politique de prévention des risques psycho-sociaux chez nos collègues. Pour partielle et insuffisante qu'elle soit, ce serait une réponse adaptée et ambitieuse à une situation que nul n'a le droit de négliger.

Caroline Chevé et Patrick Prigent

Jeudi 6 et vendredi 7 novembre Lyonnais - Marseille

acts importants sur nos métiers et nos conditions de travail. Réforme des lycées, et de culture, modes d'évaluation des élèves... Trop souvent ces réformes sont trop souvent nous avons un sentiment d'un système qui se fait sans nous. Parce que de la profession avec le SNES-FSU.

Collège : pour de nouveaux programmes



Professeur de Lettres modernes, Denis Paget est ancien co-secrétaire général du SNES, il est aujourd'hui membre du Conseil Supérieur des Programmes.

Quel regard portes-tu sur le projet de Socle commun soumis en ce moment à la consultation ?

Le CSP a tenté de corriger, les défauts du socle commun de la scolarité obligatoire.

Pour ma part - et je n'engage que moi-même - je pense que les directions sont bonnes mais les formulations de compromis pour parvenir à un consensus du CSP dans les délais impartis rendent floues les lignes de force et esquivent encore des débats internes aux disciplines qu'il faudra bien conduire dans l'élaboration prochaine des programmes qui découleront du socle. Je ne suis pas certain que le projet culturel d'une école qui engage, inclut, concerne tous les élèves, ait été mené à son terme. Un exemple : affirmer la nécessité d'apprendre deux langues vivantes "dont l'anglais" semble de bon sens mais finalement impose un moule qui efface la grande richesse linguistique de notre pays. C'est une question essentielle pour que l'école arrête d'imposer à tous l'idée que la culture franco-française des élites et la langue anglaise sont des horizons suffisants et indépassables de la culture dans un monde où les échanges, hybridations et métissages culturels ne peuvent être ignorés. Je ne suis pas certain que les sciences de l'homme et de la société soient encore suffisamment présentes. Et je ne voudrais pas que le souci de donner un sens global à un projet éducatif formateur qui a conduit à préciser de grands domaines de formation, encourage les réticences, voire les préventions contre les apprentissages strictement disciplinaires.

Qu'est-ce qui change avec ce nouveau socle ?

Traditionnellement les programmes étaient une juxtaposition de disciplines scolaires dont la cohérence d'ensemble n'était ni pensée, ni assurée à partir du souci de formation globale de l'élève. Le travail du CSP sur le socle tente d'assurer cette cohérence horizontale mieux que ce qu'avait fait le HCE avec les sept "compétences" dont certaines étaient largement pluridisciplinaires et d'autres totalement monodisciplinaires et qui marginalisaient des pans entiers de la culture.

Il s'agit aussi d'un rééquilibrage nécessaire entre le "dire" et le "faire". Le socle tente d'en finir avec cette opposition stérile entre connaissances et compétences en établissant clairement qu'il s'agit des deux faces indissociables de la même pièce. Le nouveau socle n'est plus un programme-bis inférieur aux programmes proprement dit ; nous recousons progressivement l'ensemble socle, programme, évaluation pour en faire une seule prescription valable pour tous les élèves.

Le programme est traditionnellement un objet idéal construit pour un élève idéal ; cette conception est peu soucieuse de ce qui est vraiment acquis et finalement enseigné. Il conduit à saturer le temps scolaire. De ce point de vue, le maintien d'un programme de culture générale bloqué sur une scolarité obligatoire à 16 ans, empêche de concevoir des progressions plus longues qui éviteraient de vouloir tout apprendre entre 6 et 16 ans.

Et maintenant ?

A partir de ce socle, il va falloir réécrire des programmes qui travaillent les synergies et penser l'évaluation des élèves de façon nouvelle qui évite d'une part la fragmentation des contenus en une multitude de micro-compétences et d'autre part de tricher par les calculs de moyennes avec la réalité des acquis.

Propos recueillis par Caroline Chevé

Jeudi 6 novembre : journée lycée

en présence de Valérie Sipahimalani secrétaire générale adjointe du SNES

vendredi 7 novembre : journée collège

en présence de Denis Paget membre du CSP

Des plénières (avec intervention des invités et débat) s'articuleront avec des ateliers pour produire ensemble des contributions.

Voir programme détaillé sur www.aix.snes.edu

Inscrivez-vous sans tarder auprès de la section académique (s3aix@snes.edu) et auprès du secrétaire du SNES/FSU de votre établissement.

Il vous inscrira sur le mandat qui donne droit à autorisation d'absence sans rattrapage.

Réforme territoriale Transférer les collèges ?

Tel est le projet inscrit dans la loi NOTR (Nouvelle organisation du territoire de la République). Il s'agit de confier aux Régions les compétences relatives à l'investissement et au fonctionnement des collèges ainsi que la gestion des personnels Techniciens, Ouvriers et de Service. Compétences qu'elles assument déjà depuis 2004 pour les lycées.

Du fait de cette expérience, le projet ne soulève pas d'inquiétudes majeures sur leur capacité technique à mener à bien cette mission et leur capacité financière dépendra des moyens alloués. Dans ce domaine, le projet de loi est peu précis...

En revanche, une des dispositions du texte doit provoquer notre plus grande vigilance. Les Régions pourraient déléguer leurs compétences à une autre collectivité territoriale en particulier aux métropoles.

Or, ce scénario enverrait un très mauvais signe contre l'unité du second degré. Les écoles et les collèges pris en charge par les communes et les métropoles, et les lycées par les Régions, pourraient ravir les tenants de l'école du socle...et rencontrerait l'opposition ferme et sans appel du SNES-FSU.

Evaluation

Quels enjeux ?

Avec la redéfinition du socle commun est posée la question de l'évaluation dans sa forme et son contenu.

Ce nouveau projet de socle souhaite éviter que l'évaluation "ne connaisse une expansion abusive aux dépens des enseignements eux-mêmes", ainsi que "les calculs artificiels de moyennes ou la multiplication excessive des items". Cette affirmation qui pointe l'échec majeur de l'ancien socle et de son Livret Personnel de Compétence est à saluer. Cependant, une "évaluation positive", par cycle, permettant de "prendre en compte l'ensemble des compétences définies par le socle commun" est envisagée. La remise en cause de l'évaluation par la note est mise en avant par le ministère dans les débats.

Mais ne faudrait-il pas s'interroger avant tout sur les finalités de l'évaluation ? Et faut-il tout évaluer ?

Évaluer les apprentissages ne doit pas signifier évaluer les capacités de l'élève à réciter des connaissances, comme le propose le brevet ni à singer des capacités, comme l'exige le LPC. Apprendre, c'est d'abord comprendre, puis s'approprier, pour pouvoir réutiliser : voilà ce qui doit être au cœur des contenus et des modalités de l'évaluation pour éviter le piège de l'évaluation-sanction comme de l'évaluation positive.

Si nous voulons que les élèves comprennent et apprennent de leurs erreurs, alors il faut que le système éducatif leur propose des évaluations intelligentes en termes de contenu, et intelligibles en termes d'affichage. Tel est le véritable enjeu posé par l'évaluation.

Mathilde Freu



Stagiaires

Préparer sa mutation avec le SNES-FSU

La période qui s'ouvre est celle des mutations inter académiques, passage obligatoire pour les stagiaires. Le ministère de l'Education Nationale ouvrira fin novembre (dates non officielles à l'heure où nous mettons sous presse, voir site du SNES) le serveur informatique vous permettant de faire jusqu'à 31 vœux d'académies pour votre affectation en tant que titulaire à la rentrée 2012.

Pour vous aider à comprendre le fonctionnement de ces mutations inter académiques, à calculer correctement votre barème, à consulter les barèmes nécessaires pour l'obtention des différentes académies dans votre discipline les années précédentes, à élaborer votre propre stratégie dans l'ordre de vos vœux, le SNES Aix-Marseille organise des réunions mutations spécifiques pour les stagiaires, animées par des élus académiques et nationaux du SNES (ceux-là même qui traiteront vos dossiers face à l'administration). Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement les sites académiques et nationaux ainsi que la presse syndicale.

Mathilde Freu

AED, AVS, AP

Défendre vos droits avec le SNES-FSU

Le rôle des AED, AVS, AP dans les établissements est primordial et pourtant leur situation est fragile : recrutement par les chefs d'établissement (et pas par le Rectorat), contrats renouvelables au bon vouloir de l'Administration, des charges de plus en plus lourdes et des postes de moins en moins nombreux... Des missions statutaires et des droits qui ne sont pas toujours respectés.

Dans chaque établissement, une section locale du SNES-FSU est là vous informer, vous assister, vous soutenir. Le Conseil d'Administration, où sont élus des représentants de personnel (dont des AED) peut être le lien pour faire connaître vos conditions de travail ou définir les contrats.

Lors des commissions consultatives paritaires (CCP AED), les élus vous représentent pour défendre des cas individuels (licenciements ou sanctions disciplinaires).

Pour les AVS, un nouveau statut, AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap), va se mettre en place en 2015 avec la possibilité de CDIisation pour les AVS qui auraient exercé 6 ans. Le SNES-FSU continuera de lutter pour la Fonction Publique crée un vrai corps pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Alexandra Lanté, Salim M'Madi

Dernière minute
Le SNES aux côtés des CUI
Voir site : www.aix.snes.edu

Accès à la Hors Classe

Un enjeu collectif

Le SNES-FSU revendique depuis longtemps l'accès à la Hors Classe comme un débouché de carrière pour tous. Dans notre académie, l'engagement syndical a été payant et permet le passage à la hors classe de quasiment tous les collègues au 11^e échelon. Les élus s'attachent désormais aussi à la promotion des 10^e échelons, avec la perspective d'atteindre le dernier échelon de la Hors Classe bien avant le départ en retraite, seule compensation actuelle à la baisse du pouvoir d'achat et au gel du point d'indice.

Mais une bataille reste à mener dans les établissements où les chefs utilisent leurs avis comme moyen de pression ou de rétorsion envers les personnels : rappelons que chacun dispose de 20% d'avis "très favorable", qui n'est effectivement utile qu'aux collègues les plus avancés dans la carrière. Donner un "TF" à un 8^e échelon peut être un joli coup de com' mais ne profite à personne ! Si la notation administrative se fait de manière annuelle, l'avis pour la hors classe est conçu pour reposer sur une évaluation de toute la carrière. Dans ce contexte, le SNES-FSU revendique la mise en place d'une commission de contestation des avis. Oeuvrer dans l'établissement pour que les avis TF soient attribués de manière pertinente, sans concurrence entre les personnels, et avec une réelle prise en compte de l'ensemble de la carrière est un enjeu de taille, dont les sections syndicales doivent se saisir.

Annie Sandamiani

Non titulaires

Aux élections professionnelles : votez FSU !

Du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014, les non-titulaires en contrat(s) au moins 6 mois, en fonction au moins 2 mois à la date du scrutin, ou en congé rémunéré ou parental à cette date, voteront électroniquement pour trois instances :

- 1^{er} vote : Comité Technique Ministériel
- 2^{ème} vote : Comité Technique Académique
- 3^{ème} vote : Commission Consultative Paritaire.

Ces votes sont primordiaux. En effet, les comités techniques se prononcent sur l'organisation des services, le fonctionnement de l'administration, l'implantation des postes, et les CCP sur tous les actes de gestion vous concernant.

Le vote de tous les agents non titulaires sera donc décisif pour la constitution des CCP, et sera sur sigle FSU (SNES-SNEP-SNUEP). Pour les élus non titulaires de la FSU qui sont majoritaires depuis 2008 dans notre académie, ces élections permettront de consolider les avancées obtenues pour la défense des droits individuels et collectifs des non titulaires.

Stage Non titulaires
Enseignants, CPE, CO-Psy
Vendredi 14 Novembre - 9H/17H
Lycée Saint-Charles - Marseille

Le 15 octobre, vérifiez sur les listes électorales affichées dans votre établissement que vous êtes bien inscrit. Si ce n'est pas le cas, contactez le responsable SNES de votre établissement ou notre secteur non-titulaires.

Jocelyne François et Mélody Martin.

CPE

Dans l'attente de la circulaire de mission

En cette période d'élections et de mobilisation, les élus CPE du SNES ne perdent pas de vue l'urgence d'obtenir une clarification du temps de travail afin de sortir d'un flou et d'une ambiguïté qui n'ont que trop duré, et demeurent la source essentielle de désaccords, voire de conflits, avec les chefs d'établissement.

De plus, nous attendons beaucoup de la future circulaire de mission qui devra être l'expression de la "substantifique moelle" de notre identité professionnelle, tout en garantissant l'autonomie nécessaire à notre travail, ainsi que les valeurs éducatives essentielles dans lesquelles nous nous reconnaissons depuis toujours, et qui sont constitutives de notre socle commun à nous, CPE. Car il ne peut exister de socle commun pour les élèves, si nous, professionnels de l'éducation, ne sommes en mesure d'identifier les besoins et de nous réunir autour de valeurs éducatives clairement déterminées comme fondamentales et partagées sans conteste.

Stage CPE
Mardi 25 novembre
Collège Darius Milhaud
Marseille - 9h/17h

Soyez assurés que nous ne relâcherons nos efforts sur aucun point et resterons vigilants !

Le stage syndical qui aura lieu le 25 novembre 2014 sera l'occasion de débattre et de recueillir une parole commune dont nous nous ferons l'écho face à l'administration.

Ramadan Aboudou et Stéphane Contoux

TZR : Frais de déplacement et ISSR

Vous trouverez un point complet renouvelé sur le site du SNES Aix-Marseille dans la rubrique TZR (Catégories / TZR)

www.aix.snes.edu

Futurs REP et REP+ La rentrée 2015 se prépare dès maintenant

L'attente est forte dans les établissements de l'Education Prioritaire. Chacun se demande : serons-nous REP+ ? Aura-t-on la reconnaissance des difficultés des élèves que l'on scolarise, et bien évidemment, les moyens correspondants pour y remédier ?

Nous savons d'ores-et-déjà que notre académie sera dotée de 33 REP+ et 29 REP. Le 16 octobre, lors du Comité Technique Académique, le Recteur d'Aix-Marseille annoncera les critères de choix des REP et REP+. D'ici janvier, les listes seront définies. Les professeurs des établissements REP+ bénéficieront d'une pondération de 1,1 pour chaque heure poste, ainsi que sur la première HSA. Cela signifie qu'un certifié effectuant 16h30 a non seulement son service complet, mais qu'il perçoit également 0,15 HSA ($16,5 \times 1,1 = 18,15$).

Contrairement à ce qu'affirme l'administration, le décret prévoit bien que toutes les heures sont pondérées, c'est-à-dire aussi les HSA au-delà de la première. Cette pondération constitue une diminution du maximum de service "reconnaisant le temps consacré au travail en équipe" (décret : "*afin de tenir compte du temps consacré...*") effectué depuis toujours, "*sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation*", précise la circulaire ministérielle. Ainsi, les textes ne permettent en aucun cas d'inscrire des heures en plus à l'emploi du temps des professeurs ni d'imposer des réunions, qui doivent rester à l'initiative des équipes. Les personnels n'ont rien à "compenser" et doivent rester maîtres des modalités d'organisation du travail en équipe.

Soyons attentif à la préparation de rentrée pour éviter toute dérive. La section académique du SNES se tient à votre disposition pour venir animer des heures d'informations syndicales dans vos établissements.

Julien Marec, Guilhem Paul, Julien Weisz

VS en lycée Vérifier 2014, préparer 2015

De nombreux collègues nous ont sollicité au sujet de leurs VS : majorations indues, heure de chaire refusée, application d'un coefficient de 30/36^{ème} à tout ou partie du service en DSAA... Il faut contester et construire la réaction collective pour empêcher les chefs d'établissement de financer des dispositifs pédagogiques (parfois utiles, on ne le nie pas) sur le dos des enseignants. Les DGH sont maigres, c'est un fait. Mais les salaires des enseignants aussi. Seuls le temps et la charge de travail ne cessent d'augmenter.

L'année prochaine verra le nouveau décret statutaire entrer en application. Si l'on attend toujours la publication du décret indemnitaire qui viendra le compléter, le Décret 2014-940 du 20 août 2014 permet d'ores et déjà de se projeter dans un an.

Nous invitons les sections syndicales à organiser collectivement des temps de formation pour les collègues, afin que chacun puisse envisager ce que donnerait son service de cette année dans la réglementation 2014. En effet le mode de calcul de l'ORS sera sensiblement différent. L'heure de première chaire disparaît, et avec elle toute notion de classes parallèles, toute distinction de situation pédagogique, groupe, AP etc. La majoration pour effectif faible disparaît aussi, alors qu'elle est abusivement utilisée aujourd'hui par des chefs d'établissement peu scrupuleux pour augmenter le temps de travail des collègues, en LV ou en STI notamment.

A la place, un nouveau système de calcul : la pondération. Chaque heure effectuée dans le cycle terminal, quel que soit le dispositif pédagogique, le nombre d'élève, la nature du cours compte 1,1 heure au lieu de 1 heure dans le calcul du service.

Exemple : un professeur qui fait 10h tout compris dans le cycle terminal a un ORS de $18-1=17h$. S'il fait 18h il touche donc 1 HSA.

Un professeur qui fait 6h tout compris en cycle terminal touche 0,6 HSA.

Un professeur qui fait 3h tout compris en cycle terminal touche 0,3 HSA.

Le rectorat prévoit que l'application de ce nouveau décret augmentera les besoins de l'académie de plus d'une vingtaine d'ETP. S'il reste des combats à mener afin de rectifier la situation des collègues qui vont perdre une portion d'HSA ou une HSA comme dans le cas d'un service complet en BTS sans dédoublement, d'autres collègues qui aujourd'hui ne touchent rien vont gagner un peu plus.

La répartition des services aura donc une incidence importante sur les rémunérations des collègues, nous vous invitons à bien anticiper ce changement et à élaborer des stratégies collectives favorables au plus grand nombre.

Caroline Chevé

Bulletin officiel "mutations" et bulletins académiques à paraître,
surveillez les dates sur le site www.snes.edu

REP+

Les collèges préfigurateurs

Depuis la rentrée, 10 établissements de l'académie d'Aix-Marseille sont rentrés dans le dispositif REP+. Alors que le décret et la circulaire doivent permettre de contrer toute tentative visant à l'alourdissement du temps de réunion, la mise en œuvre de la pondération se fait de manière contrastée selon les établissements.

Dans plusieurs collèges de Marseille, notamment Jacques Prévert (13e), la mobilisation des enseignants a permis d'éviter des heures de concertation imposées. Au collège Rosa Parks (Marseille 15e), la pondération a permis à une majorité de titulaires en complément de service d'être à temps complet sur l'établissement. L'organisation d'un temps de concertation d'une heure hebdomadaire a été décidée avec les enseignants, sans obligation de présence.

La situation est plus compliquée au collège Renoir (Marseille 13e) où, en contradiction avec le texte, la direction considère que la pondération ne doit pas être utilisée pour contacter les familles et les rencontrer, mais pour organiser des réunions obligatoires. Les enseignants du collège s'organisent pour s'opposer à ces obligations supplémentaires.

Si la relance de l'Éducation prioritaire présente des avancées sur le temps de travail, nous appelons donc les équipes des établissements REP+ à ne pas se laisser imposer des réunions et des tâches supplémentaires par les chefs d'établissement. Les enseignants doivent rester les seuls maîtres des modalités d'organisation du travail en équipe.

Julien Marec, Guilhem Paul

Dates à retenir

Octobre

- Demandes de supplément familial, de prise en charge des abonnements transport en commun, des prestations d'action sociale
 - Vérification et signature des VS
 - Inscriptions individuelles au PAF jusqu'au 20 octobre
 - Inscriptions aux concours session 2015, jusqu'au 21 octobre 2014 à 17h
 - Demandes de congé de formation professionnelle pour l'année 2015/2016 du 6 octobre au 17 novembre 2014
 - Activation de l'espace électeur pour les élections professionnelles

Novembre

- Candidature aux listes d'aptitude
- Demandes pour l'année 2015/2016 : temps partiel poste adapté mutations inter-académiques postes spécifiques nationaux Saisie des demandes puis dépôt des dossiers avec les pièces justificatives, à partir du 15 novembre.
- VOTER pour les listes SNES et FSU aux élections professionnelles.

Voter SNES-FSU, pour revaloriser le second degré

Entre le jeudi 27 novembre et le jeudi 4 décembre 2014

Tous les fonctionnaires de France sont appelés aux urnes le jeudi 4 décembre 2014 pour élire leurs représentants.

La loi sur le dialogue social dans la fonction publique du 5 juillet 2010 institue en effet le vote des agents comme seule mesure de la représentativité syndicale. Cette loi a marqué une avancée sur la période antérieure où cinq confédérations bénéficiaient d'une présomption irréfragable de représentativité, quelle que soit leur implantation réelle, et où le droit de se présenter aux élections était entravé.

Les fonctionnaires bénéficient donc d'un droit démocratique, dont il faut maintenant qu'ils usent. C'est tout l'enjeu du scrutin qui, dans l'éducation nationale, se déroulera du jeudi 27 novembre 2014 au jeudi 4 décembre 2014, par internet.

Par leur participation au scrutin, les fonctionnaires exprimeront leur attachement au paritarisme et leur proximité avec les organisations syndicales. Ils leur donneront du poids dans les négociations pour peser sur les dossiers : pertes du pouvoir d'achat, gel du point d'indice, revalorisation des traitements et des carrières, reconnaissance de la professionnalité et des métiers, résorption de la précarité.

Les fonctionnaires de l'Education Nationale, en particulier, par leurs votes SNES et FSU, exprimeront l'impérieuse nécessité qu'il y a à revaloriser les métiers du professorat et de l'éducation, alors que les postes offerts aux concours ne trouvent pas preneurs du fait de la crise de recrutement.

Revaloriser les salaires dans l'éducation nationale, reconnaître les qualifications et l'implication sans faille des personnels, devraient être des priorités pour le gouvernement actuel. Il

faut rétablir l'indice de l'échelon 3 comme indice de début de carrière (2000 euros brut pour un certifiés, comme l'an dernier, contre 1600 euros à cette rentrée), accélérer le rythme de la carrière en classe normale, en particulier en milieu de carrière, permettre le passage de tous à la Hors Classe, déplaçonner la carrière en ouvrant vers les indices de "l'échelle lettre", développer l'accès au corps des agrégés.

Revaloriser les métiers, c'est aussi reconnaître la professionnalité des professeurs, CPE, CO-Psy, et rompre avec les logiques managériales héritées du gouvernement précédent. C'est en ce sens que le SNES-FSU a pesé dans les discussions conduites par le ministre Peillon l'an dernier et qui actualisent le cadre statutaire dans lequel s'exercent nos métiers tout en maintenant la définition hebdomadaire des services en heures d'enseignements.

Alors que toutes les politiques publiques sont marquées par l'austérité, notre syndicalisme a créé au cours de la période antérieure un rapport de force qui a permis de préserver les 60 000 créations de postes. La relance de l'éducation prioritaire, l'abandon du socle commun Fillon et du livret de compétence, de la note de vie scolaire, ou l'abandon du jour de carence, montrent que le SNES et la FSU construisent au quotidien un syndicalisme qui modifie la donne, dans l'établissement, comme dans les commissions.

Renforçons le syndicalisme majoritaire, votons et faisons voter pour le SNES et les syndicats de la FSU.

Laurent Tramoni



SNES AIX - MARSEILLE N° 366 - Octobre 2014

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. Tramoni - Conception : C. Chevé - Crédit photo : Laurent Tramoni

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0215 S 05 476 - Dépôt légal : 6 février 2013 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 10 000 exemplaires - Prix : 2 €



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI – 13004 MARSEILLE

TÉL. : 0 820 025 649*

COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

6, PLACE JEANNE D'ARC – 13100 AIX EN PROVENCE

TÉL. : 0 820 300 185*

COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12 € TTC/min.